

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/82 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/41</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18

POUR : 14 (77.78%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 04 (22.22%)

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/09/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM et M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil de Communauté du 3 octobre 2016 confiant délégation au Bureau pour réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes ;

Vu la proposition de souscrire un emprunt sur le budget Piscine dans l'objectif principal d'apporter une source de financement à la collectivité pour les projets à venir, dont le principal avantage est d'avoir en contrepartie le versement d'une subvention par le Conseil Départemental pour la construction de la piscine ;

Vu les offres remises par le Crédit Agricole du Nord Est, La Banque Postale et la Caisse d'Epargne ;

Vu l'avis remis par la commission Finances et contrôle de gestion en date du 21/09/2017 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 1 550 000 euros

Durée du prêt : 8 ans

Taux du prêt : Taux fixe de 0.63 % dans le cadre d'un prêt à échéances choisies correspondant à un taux fixe classique de 0.72%

Frais de dossier : 1 290 euros

Commission d'intervention : néant

Remboursement du capital par annuités constantes

Cotation Gissler : 1A

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

*avec délégation
de la vice-présidente*

Jean DUGARD

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le / 2 OCT. 2017
et de sa publication ou notification le